

L'ÉCHO ROQUEFORTAIS

*A découvrir
dans ce bulletin*

- Soutien à l'Ukraine
- Michel Rouch,
un ancien nous a quitté
- Budget 2022 voté !
- News du village

A détacher et à conserver

Votre memento urbanisme

**Le programme de la
Saison culturelle 2022**



MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire due au Covid19, semble s'améliorer, mais nous devons, encore, rester prudents. Ce retour à la vie normale va nous permettre de nous retrouver, lors des différentes manifestations que nous allons organiser au cours de cette année, dont vous trouverez le détail dans nos pages.

Les associations reprennent le cours normal de leurs activités, la Mairie met à leur disposition les différentes salles communales et a maintenu les subventions. Le comité des fêtes prépare les rendez-vous habituels, vide grenier, repas de fin d'année, ...

La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine perturbe le marché mondial entraînant des augmentations non-négligeables de l'ensemble des prix des produits alimentaires, carburants, gaz, électricité... Notre pouvoir d'achat sera impacté par cette situation, il est de notre devoir, élus, citoyens, de porter une attention particulière aux personnes fragiles qui pourraient se trouver en difficulté.

Dans sa séance du 4 Avril, le conseil municipal a adopté à la majorité le budget 2022.

Pour établir notre budget, nous avons tenu compte de ces augmentations, de la diminution des subventions de l'Etat, du Département et de l'Agglomération d'Agen, de la hausse des prix, des matériaux et de la main d'œuvre. Nous avons mené une réflexion sur la maîtrise des charges de fonctionnement pour favoriser l'investissement, pour la sécurité des enfants, des piétons et cyclistes ainsi que des travaux pour notre école.

C'est un budget, rigoureux mais néanmoins ambitieux, sans avoir recours à un nouvel emprunt. Les finances de notre commune sont saines. Ce budget a le mérite de ne pas être voté en équilibre et dégage donc un excédent d'environ 452 000 €, laissant une marge de manœuvre à la commune pour s'adapter à la situation des prochains mois.

La loi des finances, votée par le gouvernement, entraînera une augmentation de 3,4 % sur la valeur locative du foncier bâti, malgré toutes ces contraintes financières, nous avons fait le choix de maintenir le taux d'imposition communal.

Le conseil municipal et moi-même restons à votre écoute et serons heureux de vous retrouver tout au long de cette année.

Patrice FOURNIER

SOUTIEN A L'UKRAINE

La commune de Roquefort reste très sensible à ce qu'il se passe en Ukraine et a souhaité participer à sa hauteur à la solidarité mondiale, en pavoisant la mairie avec un drapeau, en proposant de lister les habitants souhaitant héberger des ukrainiens et lors du conseil municipal du 4 avril, les élus ont voté un don de 2000 euros pour aider le peuple ukrainien.

N°4

AVRIL 2022

**L'ÉCHO
ROQUEFORTAIS**

Directeur de publication :
Patrice Fournier

Comité de rédaction :
Patrice FOURNIER, Nathalie TEULET,
Jean-Louis CHAU-VAN,
Jean-Louis NOIROT

Tirage : 1 000 exemplaires

**Création Graphique,
mise en page et impression :**
Imprimerie Graphic Sud
05 53 48 20 30.
Imprimé sur du papier
100% PEFC encres vertes
La distribution du bulletin est
assurée par les élus de la majorité.

Sommaire

- 02** Edito du Maire
- 03** Hommage à Michel ROUCH : un ancien combattant nous a quitté
- 03** Délibérations du conseil
- 04** Le nouvel échangeur d'Agen ouest de Vinci autoroute
- 05** Budget 2022
- 06** News du Village
- 10** Nouveau : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- 11** Mémento urbanisme (*Partie détachable*)
- 12** Saison culturelle (*Partie détachable*)

HONNEUR À MICHEL ROUCH : Un ancien combattant nous a quitté



Mr ROUCH Michel né le 08 Août 1939 est décédé le 14 Mars 2022. Il a dirigé l'entreprise familiale pendant une quarantaine d'années dans la commune. Il a effectué son service militaire en Algérie (27 mois) de 1959 à 1961. Il est titulaire de la croix du combattant, du titre de reconnaissance de la nation et de la médaille commémorative d'Algérie. Très actif dans le monde associatif, il a tenu pendant des années le poste de trésorier à la FNACA du Passage et Roquefort. Fidèle à toutes les cérémonies patriotiques de la commune de Roquefort, il citait les noms des Roquefortais morts pour la France. Sa voix nous manquera lors des prochaines.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} Février 2022

- Création d'un poste de responsable technique.
- Abrogation délibération n°80 et 81 du 28 septembre 2021.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial.
- Modification de la durée du travail d'un emploi à temps non complet inférieure ou égale à 10% et n'entraînant pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.
- Convention avec le CDG47 pour aide à l'organisation - expertise RH - accompagnement à la nomination stagiaire/reprise des services.
- Désignation des membres des commissions Agglomération Agen.
- Adhésion à la convention «info géo 47 cimetière» du cdg47.
- Adhésion de la commune à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47).
- Achat parcelle AC 81 pour aménagement carrefour RD 656/fon du bois.
- Avenant demande de FST Agglomération Agen pour 2022.
- Cession à titre gracieux d'une partie d'une parcelle communale pour la future crèche.



CONSEIL MUNICIPAL 4 Avril 2022

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021.
- Approbation du compte administratif de l'exercice 2021.
- Vote des taxes communales 2022.
- Vote des subventions 2022.
- Tarifs communaux.
- Demande de participation aux 2 voyages scolaires des écoles de Roquefort pour 2022.
- Modification des indemnités de gardiennage d'église.
- Remboursement d'assurance suite à un sinistre sur le tracteur tondeuse – FC Roquefort.
- Cession parcelle AD 208 – Route de Nérac.
- Contributions de la mairie de Roquefort au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger - action Ukraine.
- Approbation du budget 2022.
- Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.
- Désignation des membres des commissions Agglomération Agen.
- Exercice du travail à temps partiel.

LE NOUVEL ÉCHANGEUR D'AGEN OUEST DE VINCI AUTOROUTE



Les travaux du futur échangeur d'Agen-Ouest entrent dans une nouvelle phase qui va conduire à intervenir sur le réseau routier local à proximité immédiate du futur échangeur.

Les équipes du chantier vont réaliser l'embranchement entre le nouveau giratoire situé à la sortie de l'échangeur et la route départementale 292. En parallèle, les dispositifs de sécurité du pont qui permet à cette départementale d'enjamber l'autoroute seront renouvelés. Pour faciliter les interventions et assurer la sécurité de tous, la route départementale 292 sera fermée entre le rond-point qui permet l'accès au Technopole Agen-Garonne et le carrefour RD292/rue du Petit Magen du 28 mars au 27 mai 2022.

Les usagers seront invités à transiter par la RD 119, la rocade Ouest (liaison RD119-RD656) et la RD 656 pour circuler entre Brax et Roquefort.



Pour rappel, les objectifs et le calendrier du projet d'échangeur d'Agen Ouest

Objectifs et financement du projet

- Améliorer la desserte des territoires.
- Rééquilibrer les trafics entre les deux rives de la Garonne.
- Accompagner le développement économique de l'ouest agenais.

17,4 M€

cofinancés par l'Agglomération d'Agen, le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne et VINCI Autoroutes.

Calendrier général



Juin 2020 - mars 2021

➤ Travaux préparatoires.

Fin printemps 2021

➤ Début des travaux généraux (terrassements, pont sur l'AG2...).

Hiver 2021

➤ Début des travaux du bâtiment et de l'auvent de la gare de péage.

Printemps 2022

➤ Début des travaux sur les équipements techniques et d'exploitation.

Été 2022

➤ Travaux de chaussées et mise en place des équipements de sécurité.

Automne 2022

➤ Fin des travaux d'aménagements paysagers et environnementaux.



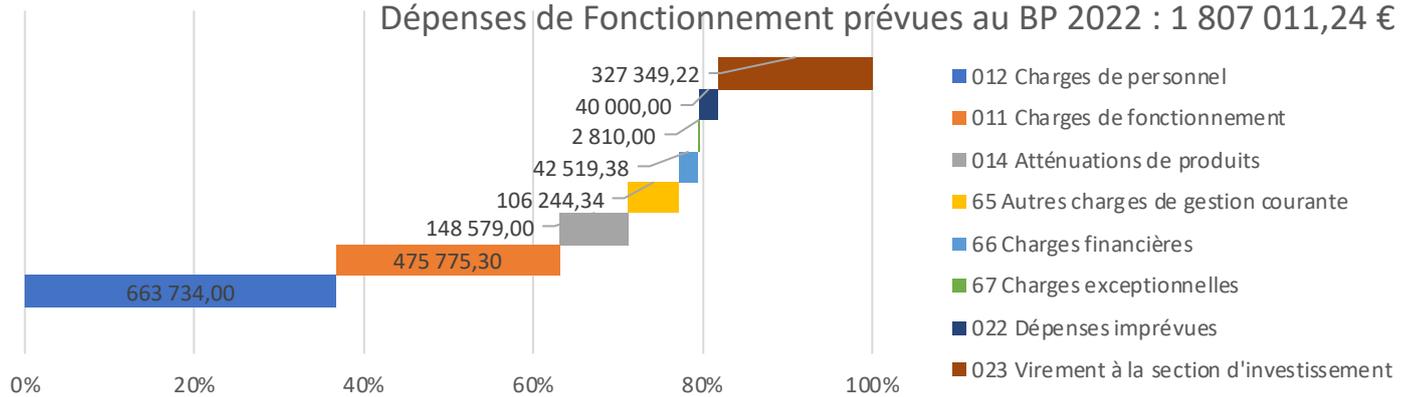
Fin 2022

➤ Mise en service de l'échangeur.

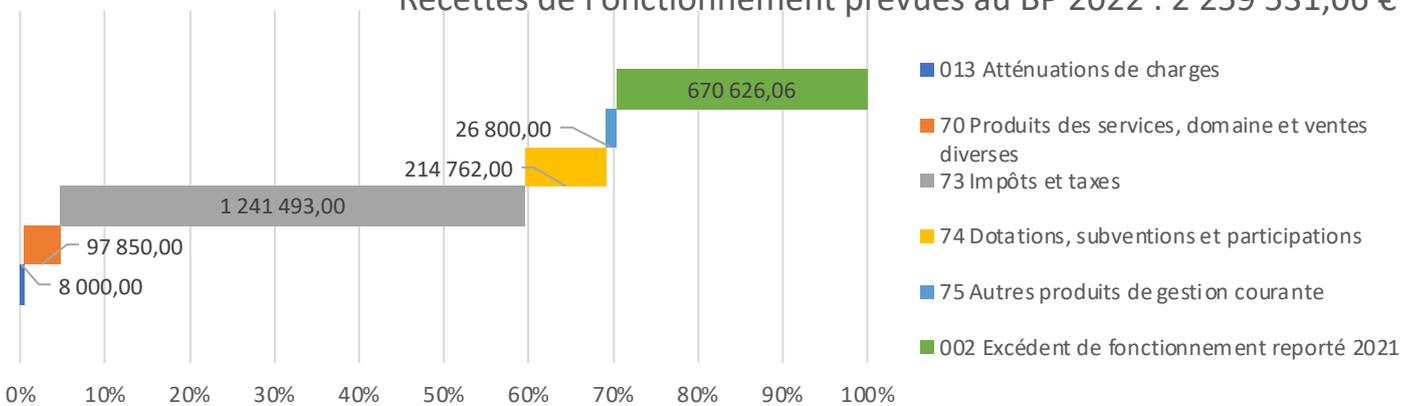
Pour plus d'informations sur le projet, rendez-vous sur le site www.a62-agen-ouest.fr



Dépenses de Fonctionnement prévues au BP 2022 : 1 807 011,24 €

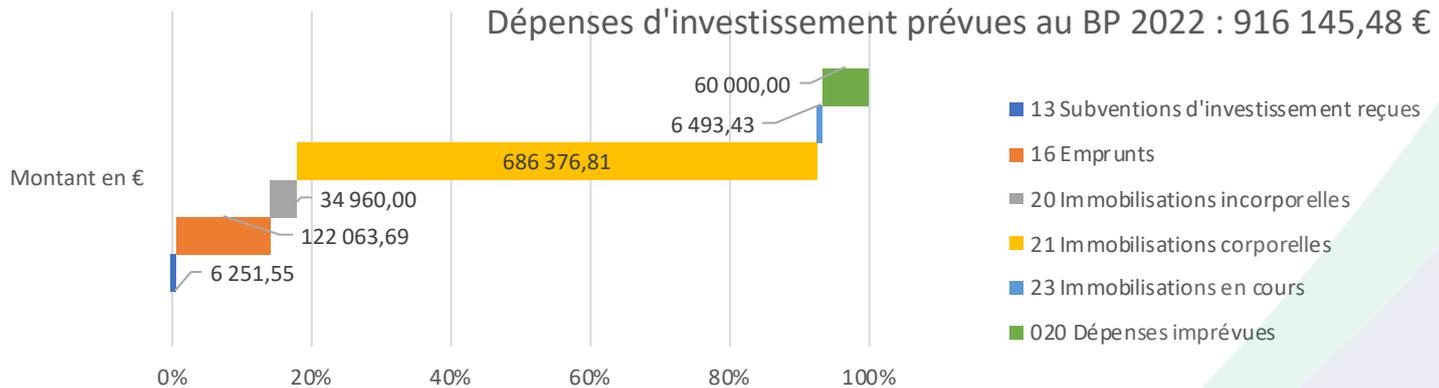


Recettes de Fonctionnement prévues au BP 2022 : 2 259 531,06 €

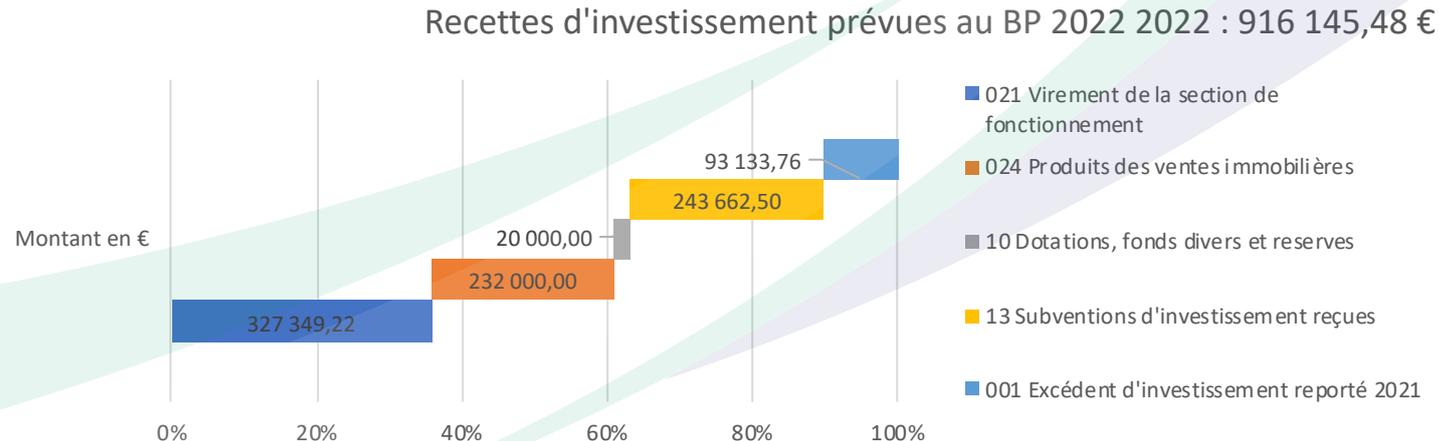


Fonctionnement : excédent de 452 519,82 €

Dépenses d'investissement prévues au BP 2022 : 916 145,48 €



Recettes d'investissement prévues au BP 2022 : 916 145,48 €



Quoi de neuf dans notre village ?

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Eau de Garonne poursuit la campagne de renouvellement des compteurs d'eau de l'Agglomération d'Agen. Les anciens compteurs d'eau sont remplacés par des compteurs équipés pour la télérelève, capables de communiquer à distance et sans intervention terrain les index des compteurs d'eau. Ce relevé d'index est effectué quotidiennement. Les compteurs d'eau sont équipés d'un module radio qui transmet quotidiennement les informations collectées des compteurs vers des concentrateurs (=borne relais), qui envoient à son tour les données vers le système d'information SAUR en utilisant le réseau de téléphonie mobile. En téléchargeant l'application Eau de Garonne, les usagers peuvent avoir accès à un relevé quotidien de leur consommation d'eau. De plus, des alertes sont paramétrées en cas de consommations anormales d'eau. Les usagers dont le



compteur d'eau n'aurait pas encore été renouvelé sont invités à contacter le 06.59.74.28.75 pour prendre RDV afin de remplacer leur installation de comptage (opération gratuite).

SOUTIEN AUX PROJETS DES ECOLES



L'objectif des élus est d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des élèves et de leurs enseignants.

Ces travaux d'équipement : achat de 6 ordinateurs pour les enseignants de l'école élémentaire, rénovation intérieure avec changement des sols côté maternelle, sont prévus pour cette année, pose d'un panneau de basket dans la cour côté élémentaire font suite à ceux engagés, l'an dernier avec la réfection partielle de la cour de l'école, le traçage des lignes de jeux et le marquage d'une marelle dans la cour.

Dans le cadre des travaux d'été, un coup de fraîcheur a également été donné aux surfaces murales (préau, salle attenante au préau, les toilettes), pose de stores occultants, ...

Suite à la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les classes élémentaires, les enseignants et les enfants modernisent leur apprentissage au point que les enseignants demandent des formations d'approfondissement de cet outil.

La commune participera aux deux voyages scolaires organisés par les écoles de Roquefort. Il est demandé dans le cadre du financement que la Mairie puisse participer au :

- Voyage des classes de CM1/CM2 et Primaire occitan du 7 au 10 juin 2022 à Argelès Gazost. 500€ de subvention ont été voté par le conseil municipal. Lors de ce voyage, les élèves feront diverses activités sportives: Tir à l'arc, VTT, accrobranche et course d'orientation,
- Voyage des classes de GS et GS/CP du 15 au 17 juin à Argelès Gazost. 800€ de subvention ont été voté par le conseil municipal. Lors de ce voyage, les élèves feront une randonnée pour découvrir la faune et flore locales, de l'accrobranche, et visiterons le parc animalier des Pyrénées et le Donjon des Aigles.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Les élus étant attachés à développer la thématique de la jeunesse, il a été mis en route, avec le concours de l'adjointe aux affaires scolaires, Nathalie TEULET et la conseillère municipale Florence GIRARDEY, le 18 janvier 2022, l'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes où Pacôme JACOB a été élu Maire Junior.

Un conseil municipal des jeunes est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les jeunes, sur des questions d'intérêt communal. Il donne des responsabilités aux enfants.

Un conseil c'est la rencontre entre «engagement citoyen» et «actions pédagogiques» pour les jeunes :

- «Engagement citoyen» d'une part, c'est l'opportunité d'un dialogue direct entre les jeunes et les élus locaux, c'est un lieu où ils vont proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent, avec l'écoute et le soutien des décideurs locaux.

Les propositions, jugées d'intérêt général, seront étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.



- «Action pédagogique» d'autre part, ce concept reconnaît à l'enfant, la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie.

Il prend en compte la parole de l'enfant pour l'accompagner vers un résultat concret.

Il exerce les jeunes à l'apprentissage de la vie en société, à l'autonomie, au développement de la notion de solidarité et permet aussi un lien nouveau entre les jeunes.

Le conseil municipal a voté un budget de 2000 € pour les projets 2022 du CMJ.



PROJETS DE SECURISATION DANS LA COMMUNE

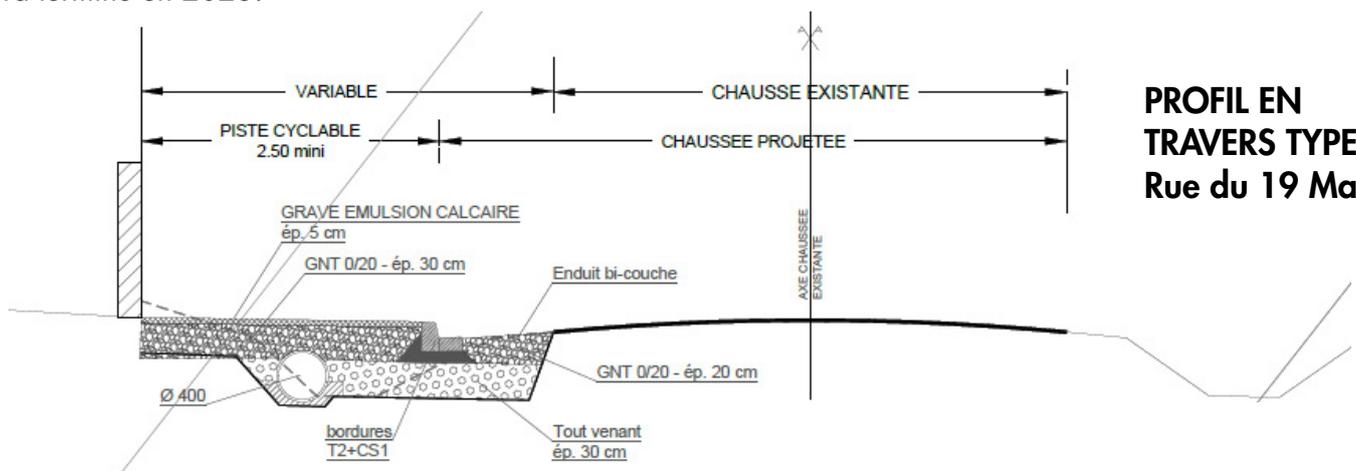
Comme vous le constatez chaque jour, en passant par la rue des fleurs, les dégradations de la chaussée sont de plus en plus importantes. Il est temps de refaire la chaussée, les élus se

sont attachés à ce sujet et les travaux débuteront début mai 2022.

La sécurisation de nos enfants fait partie de notre priorité et elle va être améliorée, notamment sur la rue du 19 mars : dès cette année la création d'un trottoir partagé, la mise en place d'éclairage photovoltaïque et la vitesse y sera réduite à 30 km/heure.

Pour améliorer la sécurité du carrefour entre la rue Fon du Bois et la RD 656, un aménagement est prévu, notamment par un tourne à gauche sur la RD pour les véhicules venant d'Agen. Un arrêt «minute» sera créé en face de la boulangerie. L'aménagement de la rue sera terminé en 2023.

Pour assurer la sécurité de nos enfants, qui prennent le bus tous les jours pour se rendre au collège ou lycée, une signalisation, un éclairage solaire et un passage piéton provisoire sont en place pour la traversée de la RD 119 au pont de Lassalle, en attendant des arrêts de bus définitifs.



PROFIL EN TRAVERS TYPE
Rue du 19 Mars

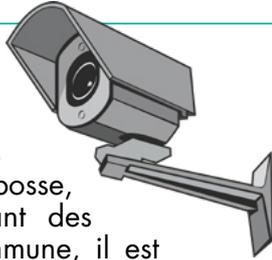
Quoi de neuf dans notre village ?

CCAS

Nous avons amélioré la qualité des paniers gourmands destinés à nos aînés, le repas prévu en fin d'année ayant été annulé pour cause de pandémie. Le CCAS proposera aux aînés un repas le 26 novembre 2022 (un peu avancé par rapport aux autres années).

DEGRADATIONS SALLE ARLABOSSE

Suite à des dégradations et des effractions de notre salle Arlabosse, à plusieurs reprises, entraînant des frais de réfection pour la commune, il est envisagé de mettre en place une vidéo surveillance qui limitera les incivilités.



OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Cette année, la police municipale, la gendarmerie et la Mairie renouvellent l'Opération Tranquillité vacances. Inscrivez-vous ! <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>



DU BRUIT OUI... MAIS AU BON MOMENT

Respecter les jours et horaires réservés à la tonte/taille et autres travaux bruyants :

- **Lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-19h00**
- **Samedi : 9h-12h et 15h-19h**
- **Dimanche de 10h à 12h. Hors jours fériés.**

Faire la fête, musique à fond, crier, à partir de 22h, les sons trop élevés sont considérés comme « tapage nocturne » respectons nos voisins, si nous voulons qu'ils nous respectent.



Ne laissez pas vos amis chiens et chats divaguer en dehors de chez vous, ils peuvent être récupérés par la fourrière du chenil de Caubeyres sur arrêté municipal (voir information et tarifs au panneau d'affichage de la mairie).

Vous avez des chiens, soyez vigilants, ils s'éduquent, ils n'aboient pas à tous moments surtout en votre absence, ils ne fuguent pas, comme tout un chacun, ils doivent « respecter la règle du bien vivre ensemble ».

UNE NOUVELLE CRÈCHE A ROQUEFORT



L'Agglomération d'Agen, dans le cadre de sa compétence «structures petite enfance» porte

un projet de rénovation et d'extension de la crèche communautaire de Roquefort. En effet, la crèche actuelle implantée 1 route de Nérac à Roquefort, a été construite en 1995 par un particulier dans l'idée de pouvoir la revendre un jour en tant qu'habitation. Cette structure connaît donc deux problématiques principales :

- Une capacité d'accueil définie à 37 places mais avec une surface qui correspondrait plutôt à 30 places,
- L'absence d'espaces dédiés au personnel (restauration, vestiaires).

Il a donc été jugé nécessaire de reconstruire un nouvel équipement pour offrir une meilleure qualité de service et augmenter la capacité d'accueil de 37 à 41 places pour satisfaire la demande croissante de mode de garde sur le territoire.

Dans ce contexte, la commune de Roquefort cède à l'Agglomération d'Agen un terrain d'environ 2000 m² situé route du stade. Ce projet n'engagera pas les finances de la commune.





EXPRESSION MAJORITE

Cela fait un an que vous nous avez fait confiance, nous sommes au service des Roquefortaises et des Roquefortais.

Nous avons trouvé notre mode de fonctionnement. Les élus majoritaires restent à votre disposition pour vous recevoir en mairie. Nous allons souvent sur le terrain pour être au plus près de vous et essayer de résoudre ensemble, au quotidien, vos problématiques.

Nous sommes au travail, notamment, dans les différentes commissions communales dans lesquelles de nombreux élus sont inscrits et présents. Ce sont des instances où les sujets sont débattus pour formuler un avis, qui sera soumis en premier lieu en bureau municipal (mairie, adjoints, conseillère déléguée) et ensuite en délibération lors des conseils municipaux.

Les dernières commissions Finances ont permis d'élaborer le budget 2022. Cette commission s'est réunie pour étudier la partie Fonctionnement du budget et plusieurs réunions ont eu lieu depuis novembre 2021 pour élaborer le programme d'investissement (travaux et projets politiques des élus de la majorité). Ces réunions ont donc permis de répondre aux interrogations des membres présents et d'apporter des précisions pour définir en commun un budget sincère et équilibré.

La culture et les animations reviennent dans notre village, le calendrier des manifestations s'est largement étoffé par de nombreuses innovations.

Les Elus majoritaires : P Fournier, JI Chau-Van, N Teulet, S Mouchot, T Mellac, JI Noiro, C Fontaine, AS Mouchot, J Charpentier, M Vilanova, JL Bonnefoy, L Di-Giovanni, Y Ginchelot, C Fournier, J Razac, F Girardey.

EXPRESSION MINORITE

Le mot d'avril 2022 de l'opposition municipale : les Démocrates 2.0. Notre projet communal se concrétise :

1) Nous voulons des liens sociaux basés sur l'humilité de chacun ; sans rétention d'informations ; pour un réel soutien aux peuples Ukrainien et Russe manipulés par des oligarques Russes qui n'ont pas compris que la grandeur de la Russie passe par ses cultures et non par les armes.

Pourquoi le Conseil municipal du 4 avril 2022 a-t-il refusé de voter une motion de soutien à ces deux peuples ?

Pourquoi la maison communale du 3 route de Nérac n'a-t-elle pas été mise à disposition des familles réfugiées : 14 voix contre sur 18 ? C'est incompréhensible ! C'est inacceptable !

2) Nous voulons un accueil communal des enfants hors temps scolaire. Ce maillon du parcours de vie de nos enfants manque. Il génère trop de déplacements ! C'est l'animation du village qui est ainsi tronquée !

3) Nous voulons un collège rive gauche de la Garonne : 400 adolescents traversent le Pont de Pierre 2 fois par jour. A quoi sert le Pont de Camélat si ce type de déplacement n'est pas optimisé ?

Nous interpellons les candidats à la députation sur ce point et sur nos maternités : celle de la clinique vient de fermer et chacun souhaite que celle de l'Hôpital d'Agen puisse faire face ! Nous ne voulons pas suivre l'exemple de département qui se retrouve sans aucune maternité !

4) Nous voulons une vraie animation culturelle : nous avons embauché une médiatrice culturelle et loué un piano pour l'espace Arlabosse. Que fait la municipalité actuelle ?

5) Nous voulons une réelle animation jeunesse ! Ces animations ne pourront pas se créer et perdurer sans agents municipaux rémunérés

pour elles ! La masse salariale actuelle est de 600 000€/ an : une partie doit être redirigée vers ces 3 piliers de la vie communale : La culture – la jeunesse (de 7 à 77 ans) – le sport.

6) Nous voulons réduire le trafic routier sur la route d'Agen-Nérac D656 qui coupe notre bourg. Pour cela à Noël 2022 le nouvel échangeur autoroutier devra rediriger les voitures vers la route de Marchant. Elle doit donc devenir prioritaire au droit de Falmont et ainsi supprimer cette zone accidentogène.

7) Où en est la sécurisation de la route de Brax sur laquelle les bus s'arrêtent sans aucun aménagement, sans éclairage, sans traversées de chaussée réellement protégées ? Le pont de Camélat va accroître la circulation sur cette route.

8) Nous contestons l'urgence de l'investissement de 540 000€ pour la rue du 19 mars 1962 et le chemin de Fon du Bois : notre endettement ne le permet pas ; il doit être réduit ! (un emprunt de 800 000€ a été contracté en 2020).

Nous représentons la moitié des administrés. Cette représentation passe par un transfert permanent des informations municipales. Ce transfert est systématiquement dévié par le bureau municipal. De ce fait, nous animons les 5 modes de communication ci-dessous et avons distribué par 2 fois une lettre de 4 pages que vous retrouverez dans nos archives municipales. Où sont celles de la municipalité ? Où est leur projet communal ?

Nous proposons d'instituer une rencontre entre élus et administrés, un samedi après-midi par mois salle Arlabosse où chacun pourrait faire des propositions et poser des questions : des relevés de conclusion permettront aux commissions communales, ainsi préparées en amont, de réellement fonctionner. Y a-t-il des élus majoritaires, volontaires pour organiser matériellement ces groupes de travail extramunicipaux ? les élus minoritaires : A. Zanardo, J Ferrat.



A cet effet, le portail de Saisine par Voie Electronique (SVE) est activé. Dorénavant, les particuliers et professionnels peuvent déposer leur demande de PC (Permis de Construire), DP (Déclaration Préalable), PD (Permis de Démolir), et CU (Certificat d'urbanisme) sur le site de l'Agglomération d'Agen en lien avec la commune : <https://gnaou6.operis.fr/agen/gnaou/#/>

Le but est de :

- Faciliter le dépôt de demande (plus besoin de fournir 5 exemplaires pour un PC ou 4 pour une DP)
- Réduire les délais de transmission
- Suivre en ligne l'avancement du dossier

Ce portail sera également accessible par les services de l'Etat pour le contrôle de légalité, la taxation (taxe d'aménagement), les statistiques, l'archivage, le cadastre et la taxe foncière (DGFiP). Cette possibilité n'est pas une obligation, les dossiers papier peuvent toujours être déposés en mairie.

Tous les formulaires sont disponibles sur le site Internet [service-public.fr](https://www.service-public.fr), à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Vous pouvez également accéder au PLUi sur le site de l'Agglomération d'Agen et accéder à la cartographie interactive : <https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/urbanisme-et-habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-293.html>

N'hésitez pas à faire appel au service urbanisme pour obtenir les renseignements nécessaires pour entamer une procédure d'autorisation.

NOUVEAU : DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. (Art 62 Loi ELAN – Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

QUELLES REGLES POUR QUELLES CONSTRUCTIONS

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Pensez à déclarer cela pour éviter les erreurs suivantes : acheter les matériaux avant un avis favorable, commencer ou faire les travaux sans avoir les autorisations nécessaires, ...

EN FIN DE CHANTIER : NE PAS OUBLIER !

Vous avez obtenu un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable pour des travaux ?

N'oubliez pas d'adresser à la mairie :

- La déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) avant de commencer les travaux,
- La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), lorsqu'ils sont terminés.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

PROPRIÉTAIRE	<input type="text"/>
PERMIS DE CONSTRUIRE	<input type="text"/>
DATE	<input type="text"/>
MAIRIE	<input type="text"/>
SUPERFICIE DU TERRAIN	<input type="text"/>
SUPERFICIE DU PLANCHER	<input type="text"/>
HAUTEUR AU SOL	<input type="text"/>
NATURE DES TRAVAUX	<input type="text"/>

Extension d'une construction :

- **En zone U (urbanisée) :**
Surface < 5m² : **aucune formalité**
Surface entre 5m² et 40m² : **DP**
Surface > 40m² : **PC**
- **Hors zone U :**
Surface < 5m² : **aucune formalité**
Surface entre 5m² et 20m² : **DP**
Surface > 20m² : **PC**

Modification de l'aspect extérieur :

(remplacement fenêtres, portes, toiture, ravalement, pose de panneaux photovoltaïques, etc) : **DP**

Nouvelle construction :

- Surface < 5m² : **aucune formalité**
- Surface entre 5m² et 20m² : **DP**
- Surface > 20m² : **PC**

Terrasse :

- de plain pied : **aucune formalité**
- sur pilotis : **DP**

Enrobé :

aucune formalité

Edification d'une clôture :

(mur, grillage, portail, claustra, haie, etc) : **DP**

Piscine (enterrée ou non) :

- Bassin <10m², non couverte ou couverture < 1,80m de hauteur : **aucune formalité**
- Bassin <100m², non couverte ou couverture < 1,80m de hauteur : **DP**
- Couverture >1,80m de hauteur, quelque soit la superficie : **PC**

Saison Culturelle

8 MAI 2022

COMMÉMORATION

Mairie - Placié Charles de Gaulle
avec les enfants de l'école

14 MAI 2022

REPAS ITALIEN

AVEC CHANTEUR JÉRÔME CHAUMET
Arlabosse (réservation Mairie)

21 MAI 2022

SPECTACLE « ETCHEVERRY » - MME GAVAZZI

Arlabosse

26 MAI 2022

VIDE GRENIER - COMITÉ DES FÊTES

Placié Charles de Gaulle

13 JUIN AU 27 JUIN 2022

EXPOSITION

«PLACE AUX VILLAGES DE LOT ET GARONNE»

Mairie - Placié Charles de Gaulle



24 JUIN 2022

FÊTE DE LA MUSIQUE

Mairie - Le Placié

25 JUIN 2022

GALA DE DANSE - ASSOCIATION ANACROUSE

Arlabosse

14 JUILLET 2022

GARDEN PARTY – ROQ'ATOUT'AGES

Placié Charles de Gaulle

16 JUILLET 2022

FÊTE DU VILLAGE

Mairie - Arlabosse

30 AOÛT 2022

CINÉMA PLEIN AIR

Mairie - Arlabosse



03 SEPTEMBRE 2022

NOUVEAUX ARRIVANTS ET FORUM DES ASSOCIATIONS

Mairie - Arlabosse

5 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2022

EXPOSITION PHOTO

Mairie - Placié Charles de Gaulle

1^{ER} OCTOBRE 2022

OCCAS'PUERICULTURE

Comité des fêtes - Arlabosse

8 OCTOBRE 2022

SPECTACLE DAME BLANCHE

« STATIONNEMENT ALTERNÉ »

Mairie - Arlabosse (réservation mairie)

12/13 NOVEMBRE 2022

DEBAL'JOUETS - COMITÉ DES FÊTES - Arlabosse

26 NOVEMBRE 2022

REPAS DU CCAS DES AINÉS – CCAS

Arlabosse

29 NOVEMBRE

AU 5 DÉCEMBRE 2022

TÉLÉTHON - Arlabosse

11 DÉCEMBRE 2022

JOURNÉE DE NOËL

Mairie - Arlabosse

31 DÉCEMBRE 2022

RÉVEILLON - COMITÉ DES FÊTES

Arlabosse

